

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2010 À 18 HEURES 30

PUBLIE LE

- 4 FEV. 2010

N° 1 - 17 / 2010 : OPÉRATION CLUDO : VENTE DU LOT N°3 DE LA ZA ALBIPÔLE SECTEUR
JEAN THOMAS & VEDEL

L'An Deux Mille Dix, le 2 Février 2010

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le
Mardi 2 Février à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de
Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de
l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Madame Sarah LAURENS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-
CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Olivier BRAULT, Monique HUBERT,
Geneviève PARMENTIER, Louis BARRET, Michel FOURNIALS, Michel FRANQUES, Pierre DOAT,
Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De
LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN,
Thierry ASTOULS, Anne-Marie ROSÉ, Bruno LADOUCKETTE, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM,
Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES,
Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Daniel GAUDEFROY,
Pierre COSTES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Jean ESQUERRE, Patrice MANGIONE, Eliane CARLES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Marie-France DE
TRUCHIS, Jean-Marie COUDERC, Pascal LAMESLE, Robert PAGGI, Alain LONG, Thierry MALLÉ,
Emmanuelle VIEILLEDENT.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Patrick GARNIER, Michèle BARRAU-SARTRES,
Stephen JACKSON, Laurence PUJOL, Dominique BILLET, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE,
Michel DELPOUX.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Naïma MARENGO, Laure SUDRE, Christelle
GUILLAUMOT, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Claude
DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Gérard FABRE, Christian
MALGOUYRES, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Francine ALARY, Noël
RAMON, Claude COSTES, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Jean-Charles
BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY,
Dominique BALOUP, Jean MAURIÈS.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 46

Votants (titulaires, suppléants votants) : 39

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 2 FÉVRIER 2010

N° 1 - 17 / 2010 : OPÉRATION CLUDO : VENTE DU LOT N°3 DE LA ZA ALBIPÔLE SECTEUR JEAN THOMAS & VEDEL

Pilote : Développement Economique

Autres services concernés : Direction Générale des Services
Finances et Budget

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur,

Cludo est une entreprise dirigée par Guy de Lapeyrière, implantée à l'Union (Haute-Garonne) et rue de Rudel à Albi. Il s'agit d'une entreprise travaillant très majoritairement pour les fabricants de volets roulants pour lesquels elle réalise des prestations de service après-vente, dépannage, modernisation des systèmes installés. Dans le cadre de son développement, la société CLUDO souhaite améliorer sa notoriété et son accessibilité aux grands axes routiers. Le repositionnement de cette entreprise sur l'Ouest albigeois doit lui permettre de trouver des conditions favorables à son développement et aboutir au rapatriement sur Albi des activités exercées à l'Union (Haute-Garonne).

La SEM81 en collaboration avec le Service Développement économique lui a fait une proposition sur l'extension de la ZA Albipôle (PAE Secteur Jean Thomas et Vedel) sur le lot N°3 d'une surface de 1 704 m² visible depuis la voie.

Je vous précise que dans le cadre d'un Plan d'Aménagement d'Ensemble (PAE) tel qu'il a été approuvé par la Commune de Terssac pour l'aménagement de ce secteur de la ZA Albipôle, il a été instauré une participation d'urbanisme pour les équipements publics réalisés assise sur la SHON créée. Le montant de cette participation s'élève à 43,28 € par m² SHON (Valeur septembre 2009).

C'est pourquoi, suite aux diverses négociations le gérant de cette société, il a été proposé un prix de vente de 28,45 €/m² qui prend en compte la future SHON qui sera créée.

Aussi, je vous propose de :

- D'approuver la cession du lot n° 3 de la ZA Albipôle secteur Jean Thomas et Vedel (PAE) d'une superficie 1 704 m² m², à la SCI qui sera constituée par Monsieur De La Peyrière afin de réaliser son projet de développement tel que décrit ci-dessus et rapatrier l'activité de la société CLUDO sur le territoire Albigeois.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Préfet du Tarn en date du 11 Février 2003 portant substitution du SIAT par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis du Bureau Communautaire en date du 15 septembre 2009,

CONSIDÉRANT l'intérêt, de favoriser l'économie du territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois le développement des entreprises locales et la création d'emplois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

✚ **APPROUVE** la vente du lot N° 3 de la ZA Alpipôle secteur Jean Thomas et Vedel (PAE) d'une superficie 1 704 m² à la SCI qui sera constituée par Monsieur De La Peyrière afin de réaliser son projet de développement tel que décrit ci-dessus et rapatrier l'activité de la société CLUDO sur le territoire Albigeois.

✚ **ARRÊTE** les conditions financières de la vente, à savoir 1 704 m² x 28,45 €, soit un montant de cession de 48 479 € HT, incluant la participation d'urbanisme due au titre des dispositions du PAE pour la réalisation des équipements publics, et d'un montant de 43,28 € par m² SHON (valeur septembre 2009).

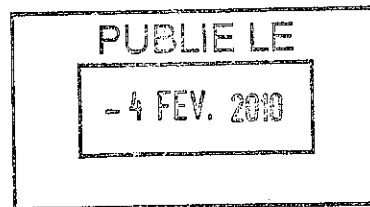
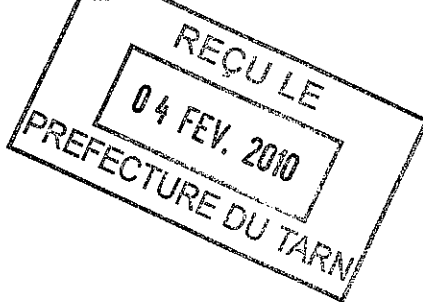
✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à poursuivre cette opération et à accomplir toutes les formalités qui s'avèreraient nécessaires et notamment à signer les actes de ventes, dès après les mesures de publicité légales de la délibération.

Pour extrait conforme,
Fait le 2 Février 2010

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE



Commune de TERSAC

SECTION CA

Landi - Jean Thomas -

PROPELITE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

PLAN DE BORNAGE

Echelle : 1/200

Le Plan de Bornage est établi en vertu de la loi n° 100 du 10 mai 1964 relative à l'urbanisme, et de la loi n° 100 du 10 mai 1964 relative à l'urbanisme, et de la loi n° 100 du 10 mai 1964 relative à l'urbanisme.

Date : 17 Mars 2005

Lot	Superficie
1	1994
2	1918
3	1704
4	4345
5	2725
6	2306
7	16764
8	5511
Voirie	7245
Bassin	9049
S.Totale	53758

